LE RÈGLEMENT ÉCRIT ET LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SAINT-LÔ AGGLO
L'AVENIR SE DESSINE AUJOURD'HUI

PLAN DE ZONAGE SIMPLIFIÉ

Le règlement écrit divise le territoire en 4 types de zones : U (Urbaines), AU (À Urbaniser), A (Agricoles) et N (Naturelles). Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune.

ZONES U (urbaines)

« Peuvent être classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter »

- Art R151-18 du Code de l'Urbanisme

ZONES AU (à urbaniser)

« Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation »

- Art R151-20 du Code de l'Urbanisme

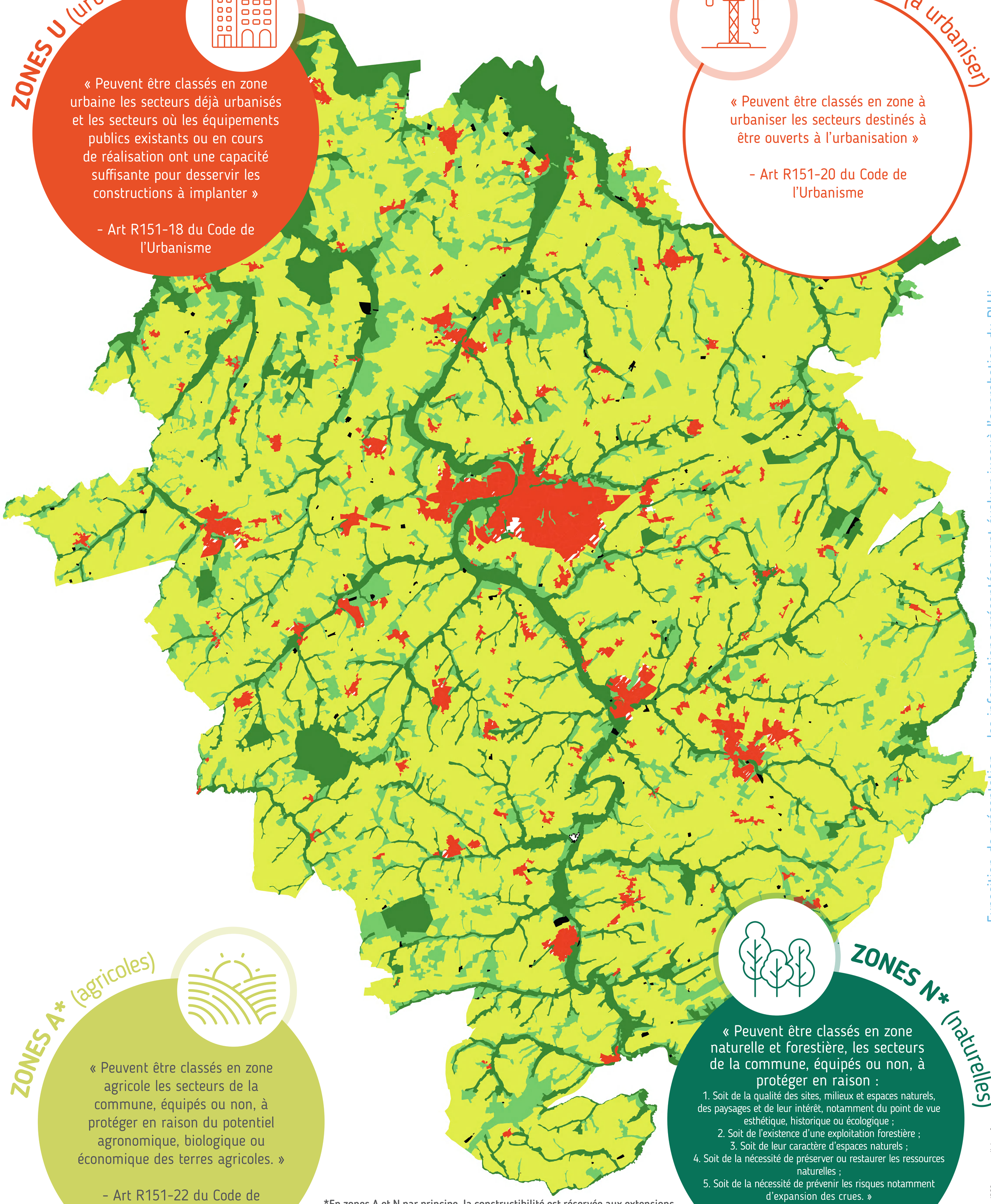

ZONES A* (agricoles)

« Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. »

- Art R151-22 du Code de l'Urbanisme

*En zones A et N par principe, la constructibilité est réservée aux extensions et annexes mesurées des habitations existantes, aux installations d'intérêt collectif et petits équipements et en zone A et dans certains sous-secteurs N à des installations et bâtiments d'exploitations agricoles.

ZONES N* (naturelles)

« Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :
1. Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
2. Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
3. Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
4. Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
5. Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues. »

- Art R151-24 du Code de l'Urbanisme

Exposition de présentation - les informations présentées vont évoluer jusqu'à l'approbation du PLUi

LÉGENDE SIMPLIFIÉE

Les plans de zonage détaillés de chaque commune sont disponibles lors des permanences. N'hésitez pas à les consulter.

Zones U (Urbaines)
- Zones Ua, Ub, Uc, Ue, UH et Ux

Zones AU (À urbaniser)
- Zones AUh, AUxia, Auxil, AUxm, AUe

Zones A (Agricoles)
- A : Zones Agricoles
- Zones AX : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) à vocation diverse

Zones N (Naturelles)
- Np : Zones naturelles sensible à fort intérêt environnemental
- N : Zones naturelles

Pour en savoir + www.plui.saint-lo-agglo.fr

Saint-Lô AGGLO

©Cittanova - mise en page : IPSO, www.studioipso.fr